



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-20/04
Modification apportée à la
résolution AGA 2017-09-28/16

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu en septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18 des *Règlements généraux de la Fédération québécoise des municipalités*, un membre de la Fédération peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle si celui-ci en informe par écrit le directeur général de la Fédération au plus tard le 60^e jour précédant la tenue de ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE pour l'AGA 2017, l'échéance pour la transmission d'une telle résolution est fixée au vendredi 28 juillet 2017;

Il est proposé par : M. Michel Boyer, maire de Mille-Isles

Et appuyé par : M. Robert G. Roy, préfet de la MRC du Haut-Saint-François

DE DEMANDER à la FQM de constituer un comité pour étudier la demande de réduction du nombre d'élus et que la commission permanente en soit saisie et fasse ses recommandations au conseil d'administration;

QUE les recommandations du comité soient soumises à l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/04 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LEPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date